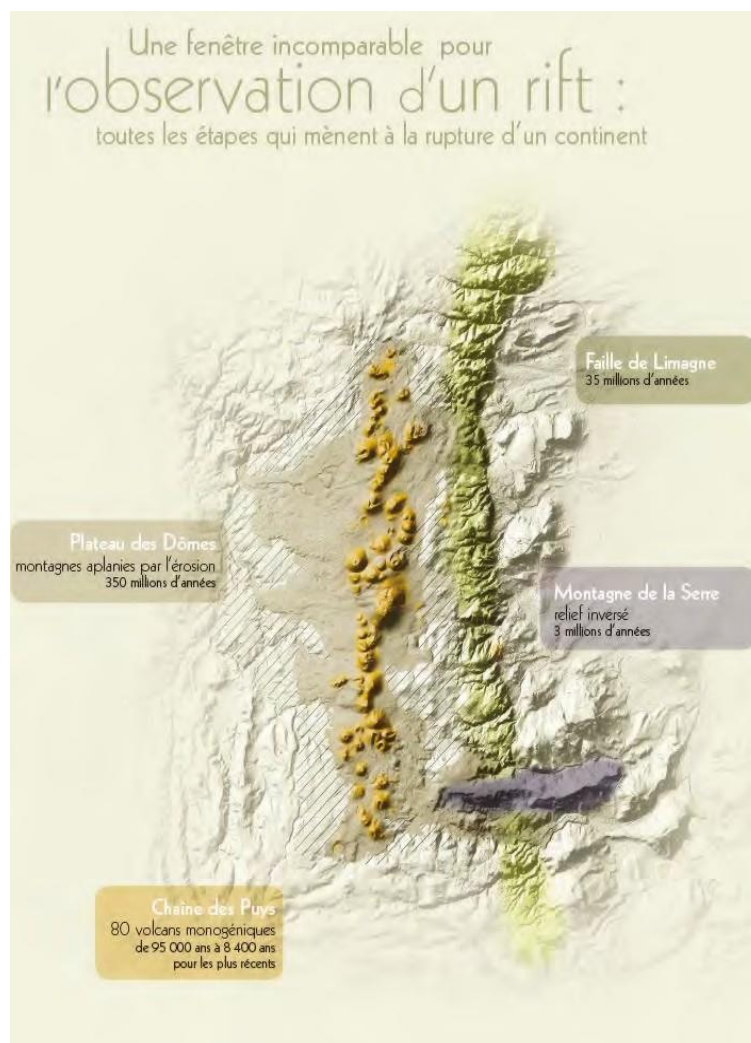




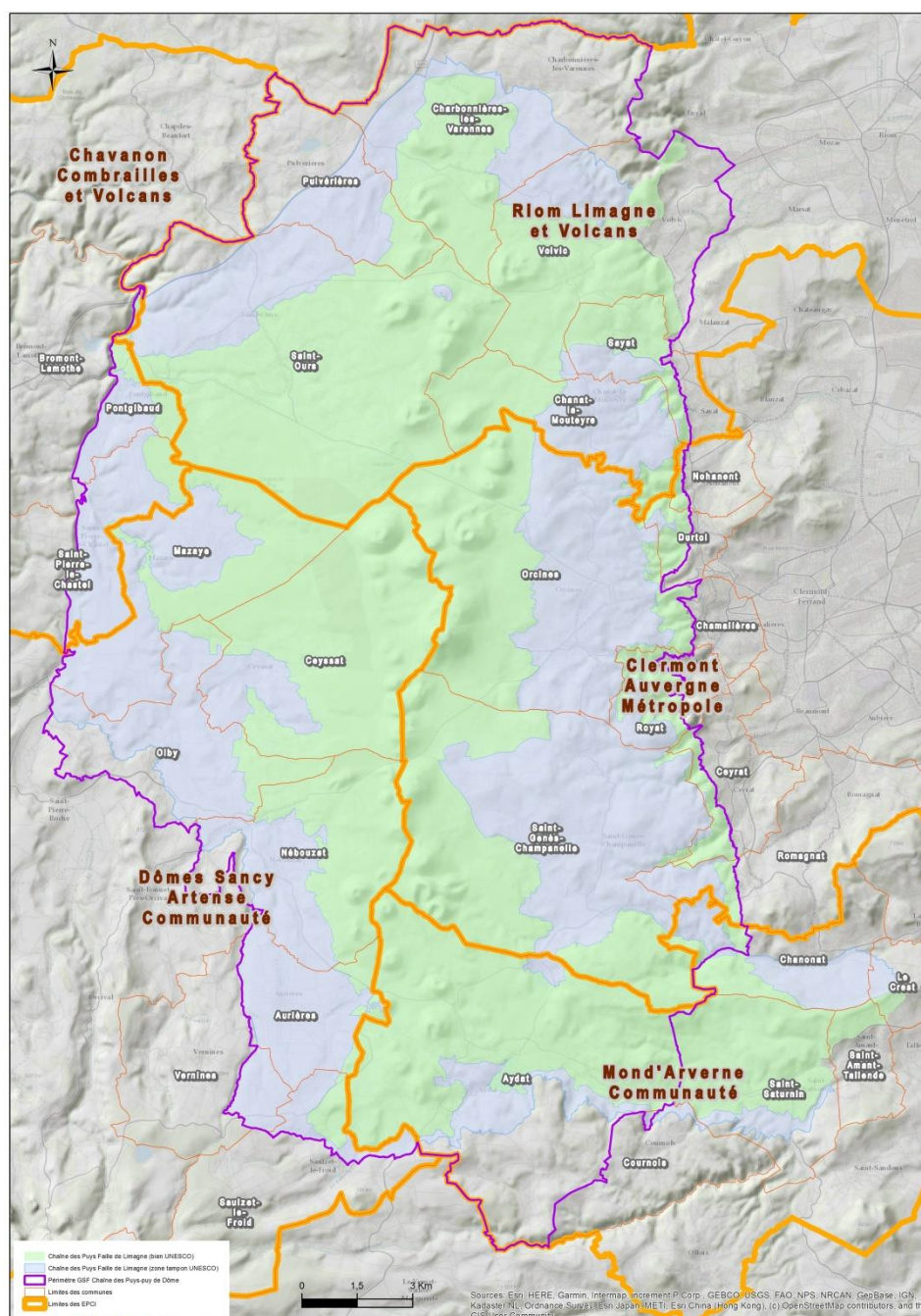
Abritée par

Fondation
de
France

APPEL A PROJETS 2025



Les communes du Haut lieu tectonique Chaîne des Puys – faille de Limagne



SOMMAIRE

1 - La Fondation Chaîne des Puys - faille de Limagne.....	Page 3
2 - Le site de la Chaîne des Puys - faille de Limagne et ses enjeux.....	Page 3
3 - Les objectifs de l'appel à projets.....	Page 4
4 - Les projets pouvant être soutenus.....	Page 5
5 - Procédure de sélection et d'accompagnement des projets.....	Page 7
6 - Déblocage des fonds alloués.....	Page 7
Questionnaire de candidature.....	Page 8
Critères d'évaluation.....	Page 13



APPEL A PROJET 2025

Les bénéficiaires de cet appel à projets sont des structures d'intérêt général remplissant les conditions prévues aux articles 200 et 238 bis du Code général des Impôts, les collectivités locales et les établissements publics.

Budget alloué à cet appel à projets : 100 000 € répartis entre plusieurs projets.

1. La Fondation Chaîne des Puys - faille de Limagne

Site naturel emblématique de l'Auvergne, la Chaîne des Puys - faille de Limagne est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 2 juillet 2018.

Créée en 2013, sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation Chaîne des Puys - faille de Limagne regroupe des entreprises ancrées sur leur territoire. Elles souhaitent encourager les transformations et les synergies qui contribuent à une gestion durable des paysages, des ressources naturelles et d'un cadre de vie privilégié.

Convaincue de la nécessité de préserver ce patrimoine naturel exceptionnel et d'en faire le socle d'un projet collectif, la Fondation a pour but d'accompagner les actions de gestion du site en conciliant protection et développement économique vertueux.

Elle dispose d'un budget annuel d'environ 100 000 € pour accompagner des projets portés par des organismes d'intérêt général tels que des collectivités et leurs groupements, associations, ONG

2. Le site de la Chaîne des Puys - faille de Limagne et ses enjeux

L'inscription du Haut lieu tectonique Chaîne des Puys – faille de Limagne sur la Liste du patrimoine mondial reconnaît son caractère exceptionnel.

La concentration des formes géologiques dans ce paysage témoigne du processus de rift continental européen à l'œuvre depuis des millions d'années et la remarquable expression paysagère des différentes étapes de la création d'un océan finalement avorté.

Dans un paysage scénique, la longue faille de Limagne, l'alignement des volcans de la Chaîne des Puys et l'inversion de relief de la montagne de la Serre montrent comment la croûte terrestre se fracture et s'effondre, permettant au magma de remonter des profondeurs et ce faisant de soulever massivement la surface et de bouleverser sa physionomie.

Ce site géologique est un site naturel habité. En préservant un juste équilibre entre la forêt et les pâturages, l'homme joue un rôle majeur dans la mise en valeur des formes géologiques et dans les qualités esthétiques du site.

L'objectif du plan de gestion, qui doit accompagner cette reconnaissance internationale, définit les actions à entreprendre pour transmettre ce bien aux générations futures, et en premier lieu pour renforcer la préservation et la mise en valeur des formes géologiques. Il vise également à développer et diffuser la connaissance du site et de ses principales

caractéristiques. En tant que gestionnaire officiel du site, le Département du Puy-de-Dôme anime la mise en œuvre de ce plan de gestion et de son évolution.

Parce que le projet patrimoine mondial ne se réduit pas aux deux seuls volets conservation et accueil touristique, le Département a décidé de renforcer le plan de gestion autour de 5 axes : préserver, accueillir, transformer, rassembler et rayonner.

L'objectif de cette « ambition 2030 » est de favoriser l'appropriation et l'implication de chacun pour aider le territoire à prendre les virages nécessaires afin de mieux préparer le futur.

La Fondation a fait sienne cette nouvelle feuille de route collective.

Seule fondation française dédiée à une telle démarche, la Fondation Chaîne des Puys – faille de Limagne, rassemble des entreprises ancrées localement et impliquées dans leur territoire. Elles ont fait de la responsabilité sociale et environnementale (RSE), un axe affirmé de leurs stratégies et souhaite favoriser de nouvelles dynamiques via cet appel à projets territoriaux.

3. La stratégie Chaîne des Puys – faille de Limagne Ambition 2030

À travers cet appel à projets, la Fondation Chaîne des Puys – faille de Limagne veut accompagner l'émergence et la structuration de projets portés par les acteurs du territoire, s'inscrivant dans un ou plusieurs des cinq axes stratégiques suivants :

Axe 1 - Préserver : une culture à généraliser et une approche à développer en termes d'opportunités économiques durables plutôt que de contraintes :

- ⇒ 1.a / Comment développer la compréhension et la responsabilité collectives autour de la nécessaire préservation ?
- ⇒ 1.b / Comment faire évoluer les pratiques économiques sur site pour développer des activités aussi rentables que respectueuses de l'environnement et des paysages ?

Axe 2 - Accueillir : une nouvelle stratégie touristique exigeante et responsable à bâtir autour de cette reconnaissance internationale et une fréquentation à accompagner :

- ⇒ 2.a / Comment mobiliser ce statut international pour développer un tourisme durable, qui soit profitable au site, au département, aux populations et acteurs locaux ?
- ⇒ 2.b / Comment structurer la fréquentation et les activités de loisirs pour une découverte qualitative, démocratisée et apaisée du site ?

Axe 3 - Transformer : un cadre de vie amélioré, un site pilote pour des nouvelles mobilités quotidiennes et de découverte et la création de nouvelles richesses à l'appui de cette reconnaissance prestigieuse :

- ⇒ 3.a / Comment adapter le tissu urbain et bâti aux transitions et mutations tout en renforçant la qualité architecturale et paysagère sur ce territoire ?
- ⇒ 3.b / Comment développer les mobilités « bas carbone » et les transports collectifs et faire évoluer les infrastructures de déplacement pour une intégration paysagère et environnementale accrues ?
- ⇒ 3.c / Comment favoriser de nouveaux services, produits et activités à fortes plus-values économiques et sociales à l'appui de cette reconnaissance au patrimoine mondial ?

Axe 4 - Rassembler : une gouvernance collective et innovante à renforcer ; une reconnaissance source de fierté, de convivialité et de bien-vivre :

- ⇒ 4.a / Comment renforcer la participation, la responsabilisation et les initiatives des acteurs du territoire en faveur du projet ?
- ⇒ 4.b / Comment faire de l'inscription au patrimoine commun de l'humanité un facteur de convivialité, de bien-vivre et de fierté sur tout le territoire ?

Axe 5 - Rayonner : une attractivité du Puy-de-Dôme à renforcer pour capter de nouvelles opportunités, une place à prendre au sein de la communauté internationale :

- ⇒ 5.a / Comment faire jouer ce statut pour accroître la notoriété, la légitimité et les ambitions territoriales et bénéficier de nouvelles opportunités ?
- ⇒ 5.b / Comment intégrer pleinement le territoire dans une nouvelle dimension internationale, répondant aux attendus de l'UNESCO et porteuse de fierté locale ?

Tout au long de l'appel à projet et de la mise en œuvre des actions retenues, les membres de la Fondation accompagneront les porteurs dans l'élaboration technique de leur projet, son financement, son suivi et son évaluation.

Ainsi l'accompagnement de la Fondation ne sera pas uniquement financier. Les projets retenus bénéficieront d'un apport en compétences de la part des entreprises membres de la fondation.

4. Les champs d'intervention de la Fondation

a. Le porteur de projet

Les structures candidates doivent s'inscrire dans le cadre du mécénat et remplir les conditions prévues aux articles 200 et 238 bis du Code général des Impôts.

b. Le type de projets soutenus

D'une manière générale, le projet doit concourir à l'un ou plusieurs des cinq axes précités. Il n'est pas forcément strictement inclus dans le périmètre patrimoine mondial mais doit être en lien direct avec le site Chaîne des Puys – faille de Limagne.

La Fondation privilégie le soutien de projets innovants et expérimentaux, qui ne pourraient voir le jour sans cette contribution. En outre si la Fondation peut jouer un rôle d'amorçage des projets ou d'aide à leur création, elle n'a pas vocation à apporter un soutien pérenne dans le temps (pas de dépenses récurrentes).

Une **attention plus particulière** sera portée aux **thématiques prioritaires suivantes** :

Agriculture et sylviculture durables

Le pastoralisme et la sylviculture constituent des activités clés pour la qualité des paysages et la lisibilité des formes géologiques. La Fondation pourra soutenir les projets collectifs participant au soutien et à la dynamisation des filières pastorales locales comme l'aménagement en équipements de parcours cohérents pour les estives. De même, elle pourra soutenir des projets d'accompagnement de la gestion forestière permettant d'améliorer l'impact paysager et environnemental de celle-ci dans un contexte d'adaptation de la forêt aux évolutions climatiques et risques sanitaires induits : expérimentation sur la conduite d'exploitation, la mutation des essences, constitution de filières de proximité pour la valorisation des produits forestiers...

Biodiversité, paysages et écosystèmes

Le site de la Chaîne des Puys - faille de Limagne constitue un site naturel à l'équilibre complexe. La Fondation pourra notamment soutenir les projets visant à préserver, restaurer ou améliorer les écosystèmes du site ainsi que les opérations de mise en valeur paysagère en milieu naturel ou bâti en lien avec le plan paysage développé par le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

Ressources en eau et zones humides

La préservation de la ressource en eau et la protection des zones humides doivent s'appuyer sur une étude préalable permettant de comprendre le fonctionnement des sites concernés, leur peuplement faunistique et floristique, les potentielles atteintes en cours ou à venir.

Les actions de préservation de la ressource en eau et/ou de protection des zones humides peuvent passer par la restauration de zones humides dégradées (restauration de tourbière, suppression des drains, plantation de végétation adaptée...); des pratiques agricoles et pastorales raisonnées et la gestion durable des sols (réduction des intrants chimiques; la mise en place de bandes enherbées et de haies bocagères; le stockage de l'eau via l'agroforesterie ou les cultures intermédiaires pièges à nitrates...); ou encore des aménagements du bâti (noues paysagères, jardins de pluie, désimperméabilisations des sols et végétalisation des espaces publics...).

Mobilités durables et nouvelles pratiques pour une réduction des émissions de gaz à effet de serre

Lieu de vie, de résidence de nombreux habitants travaillant en-dehors de la Chaîne des Puys – faille de Limagne, lieu de loisirs de nature pour le bassin clermontois, lieu de fréquentation touristique importante, le bien patrimoine mondial n'est aujourd'hui quasi exclusivement accessible qu'en voiture. La décarbonation de sa visite et des mobilités afférentes est donc un enjeu majeur auquel la Fondation pourra concourir en soutenant des projets ou expérimentations permettant de trouver une alternative au « tout voiture ». La décarbonation du site pourra également passer par des actions en direction des forêts, prairies et zones humides qui stockent le carbone, comme par l'agroécologie et l'agriculture bas carbone en lien avec les enjeux précédemment cités. Une autre piste forte de décarbonation est liée au soutien des filières locales pour limiter les émissions liées aux transports et le recours aux énergies fossiles (production alimentaire et artisanale, circuits courts et marchés locaux, matériaux biosourcés pour la construction et la rénovation énergétique, valorisation des déchets agricoles, compost et biogaz...). La Fondation encourage tout particulièrement des projets innovants et systémiques en la matière.

Tourisme responsable

L'inscription au patrimoine mondial vise à permettre de partager avec le public les richesses et les fragilités du site. Ainsi la Fondation pourra soutenir les projets visant à faciliter l'accueil et la médiation auprès du public, tels qu'aménagement de sentiers, création de contenus etc...Le financement d'animations est exclu de ces projets. Sur la signalétique et autres supports, les projets devront veiller à intégrer les préconisations du guide sur la signalétique en Chaîne des Puys – faille de Limagne. Les contenus devront être validés par les équipes du Département en charge de la mise en œuvre du plan de gestion.

Promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel

Afin de renforcer l'identité culturelle locale et le sentiment d'appartenance et de responsabilité envers un territoire d'exception, il s'agit de soutenir des projets qui valorisent le patrimoine, les savoir-faire traditionnels, les légendes, les pratiques culturelles et les expressions artistiques liées à la Chaîne des Puys – faille de Limagne.

Recherche scientifique et appliquée

La science de la Terre est au cœur de l'inscription de la Chaîne des Puys – faille de Limagne. La Fondation souhaite encourager des initiatives qui promeuvent la recherche scientifique et l'innovation technologique en lien avec la géologie, la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles du site. Cela peut inclure le développement de nouvelles méthodes de conservation ou l'étude des impacts du changement climatique sur les écosystèmes locaux. Il s'agit pour l'essentiel de contribuer au financement du matériel nécessaire à la recherche et non le temps consacré à ces recherches.

Éducation et sensibilisation environnementales

Pour renforcer l'appropriation locale et durable des valeurs du site, la Fondation pourra accompagner des projets d'éducation et sensibilisation du public, notamment les jeunes, aux enjeux environnementaux et patrimoniaux spécifiques de la Chaîne des Puys – faille de Limagne. Les actions proposées devront apporter une forte plus-value ou une réelle complémentarité par rapport à l'offre existante en ce domaine.

Ces thématiques prioritaires ne sont pas exclusives : tout projet entrant dans les objectifs décrits au paragraphe 3 pourra être instruit, sous réserve de son éligibilité au mécénat.

5. Procédure de sélection et d'accompagnement des projets

L'appel à projet prévoit une sélection en plusieurs étapes, permettant l'accompagnement technique du projet et sa maturation.

- **17 juin 2025** : Diffusion de l'appel à projets avec un questionnaire d'avant-projet à remplir par le porteur de projet.
- **29 août 2025** : Date limite de réception des candidatures par mail (contact@fondation-chainedespuys.com)
- **18 septembre 2025** : Présélection : information des porteurs de projets présélectionnés et échange entre le porteur, la Fondation et les équipes du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et du Département du Puy-de-Dôme en charge du projet patrimoine mondial.
- **Jusqu'au 17 octobre 2025** : Auditions des projets présélectionnés par la Fondation et premières sélections éventuelles ou demande de complément des projets.
- **14 novembre 2025** : Date limite de dépôt des projets complétés.
- **Du 15 novembre au 11 décembre 2025** : Présentation des projets finalisés et sélection définitive par le Comité Exécutif de la Fondation.
- **11 décembre 2025** : Information des porteurs de projets retenus par le Comité Exécutif de la Fondation.

6. Déblocage des fonds alloués

Le montant définitivement alloué est à la discrétion de la Fondation en fonction du nombre de projets soutenus dans le cadre de cet appel à projet.

Une fois le dossier retenu, le déblocage des fonds se fera de la façon suivante :

- 50 % suite à la décision de retenir définitivement le projet
- 25 % sur présentation d'un rapport intermédiaire soit dans le cadre d'une audition, soit sur rapport écrit
- 25 % à l'achèvement du projet.

En annexe les projets ayant bénéficié les années précédentes du soutien de la Fondation Chaîne des Puys – faille de Limagne.



Abritée par

Fondation
de
France

Appel à projets de la Fondation Chaîne des Puys - faille de Limagne Questionnaire de candidature

Vous souhaitez, à votre échelle, aider le territoire à prendre les virages nécessaires afin de répondre localement aux défis mondiaux ? Vous avez à cœur de contribuer à la mise en valeur et à la préservation du site emblématique de la Chaîne des Puys - faille de Limagne ? Nous sommes à l'écoute de vos projets et expérimentations !

Afin de nous permettre de bien comprendre votre projet, merci de répondre à toutes les questions ci-dessous en quelques lignes.

Les modalités de choix et de sélection des candidatures reposent sur un ensemble de critères d'évaluation joint en annexe.

Une fois rempli, merci d'adresser ce document à la Fondation Chaîne des Puys - faille de Limagne par mail : fondation.chainedespuys@gmail.com

La date limite de retour de votre candidature est fixée au 29 août 2025 au plus tard

Votre proposition fera l'objet d'une étude et d'une présélection, puis nous vous joindrons pour vous informer des suites qui lui seront données.

1/ VOUS ETES

Les projets doivent être portés par des structures d'intérêt général

Nom de votre structure :

Statut juridique:

Coordonnées de la personne en charge du projet :

Nom : Prénom ;

Courriel :

Adresse :

Téléphone(s) :

Descriptif de la structure et de ses activités :

Date de création de la structure :

Expérience(s) de la structure dans le type d'action(s) proposée(s) :

2/ VOTRE PROJET

- **Résumé**

En quoi consiste ce projet ? *(10 lignes max)*

Titre de votre projet :

Où se réalisera-t-il ? Sur quel territoire souhaitez-vous développer votre action ?

- **Quelles sont les motivations de votre projet ?**

A quel enjeu répond votre projet et dans quel(s) axe(s) du projet patrimoine mondial s'inscrit-il ?

A quels besoins spécifiques répond-il ?

• **Que voulez-vous faire concrètement ?**

Quelles actions souhaiteriez-vous mettre en place ?

Quels moyens humains / matériels souhaitez-vous y consacrer ?

Quelles sont les objectifs ? (nature et nombre / ordre de grandeur)

Quels sont les impacts / résultats escomptés ?

Quelles en seraient les étapes et le calendrier global ?

3/ VOS PARTENAIRES

Quels acteurs pourraient être impliqués dans la mise en œuvre de ce projet ?

4/ EN QUOI CE PROJET REpond-IL AUX OBJECTIFS DE LA FONDATION CHAINE DES PUYs-FAILLE DE LIMAGNE ?

Quelle thématique de l'appel à projet couvre-t-il ? (cochez une ou plusieurs cases)

- ☐ Agriculture et sylviculture durable
- ☐ Biodiversité, paysage et écosystèmes
- ☐ Ressources en eau et zones humides
- ☐ Mobilité durable et nouvelles pratiques pour une réduction des émissions de gaz à effet de serre
- ☐ Tourisme responsable
- ☐ Promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel
- ☐ Recherche scientifique et appliquée
- ☐ Éducation et sensibilisation environnementales
- ☐ Autres thématiques (à préciser):

En quoi contribuera-t-il à valoriser et/ou préserver le site inscrit au patrimoine mondial ?

Votre projet implique-t-il une participation des habitants et si oui, sous quelle(s) forme(s) ?

5/ DE QUOI AURIEZ-VOUS BESOIN POUR PASSER DE L'IDEE AU PROJET ?

6/ QUEL EST LE BUDGET PREVISIONNEL DE VOTRE PROJET (DEPENSES / RECETTES) ?

7/ COMMENT AVEZ-VOUS EU L'INFORMATION SUR L'APPEL A PROJETS ?

- ☐ Bouche à oreille
- ☐ Presse ou radio locale
- ☐ Plate-forme numérique d'appels à projet
- ☐ Structure locale
- ☐ Réseau/fédération
- ☐ Collectivité ou institution
- ☐ Support papier de la Fondation de France (plaquette, dépliant, ...)
- ☐ Site Internet de la Fondation de France
- ☐ Rencontre de la Fondation de France
- ☐ Autres (préciser) :



Appel à projets de la Fondation Chaîne des Puys - faille de Limagne

Critères d'évaluation des projets

Recevabilité (critères impératifs pour que le dossier soit finançable)

- 1) Le projet participe-t-il à la mise en œuvre d'au moins l'un des cinq axes du projet Chaîne des Puys – faille de Limagne patrimoine mondial ?
- 2) La nature du porteur de projet est-elle éligible avec une aide de la Fondation Chaîne des Puys - faille de Limagne ?
- 3) Les dépenses sont-elles des dépenses récurrentes de fonctionnement ou des besoins ponctuels liés au projet ?

Conformité aux objectifs et orientations prises par le Comité Exécutif (critères d'appréciation)

- 4) Le projet présenté correspond-il à l'une des thématiques prioritaires de la Fondation ?
- 5) Le projet a-t-il une dimension innovante ou expérimentale ? Est-il duplicable ?
- 6) Le projet s'inscrit-il dans une approche systémique et / ou participative ?
- 7) Existe-t-il d'autres financements possibles ? Si oui, d'autres financeurs sont-ils sollicités ? Le financement de la fondation est-il indispensable pour que le projet se réalise ?

Qualité intrinsèque du dossier

- 8) Quelles sont la clarté et la rigueur du dossier et de son argumentaire ?
- 9) Les impacts et résultats attendus sont-ils significatifs par rapport à l'enjeu soulevé ?
- 10) Les moyens mobilisés et les étapes envisagés sont-ils adaptés aux objectifs poursuivis ?
- 11) Les partenaires sont-ils adéquats ?
- 12) Le plan de financement est-il réaliste et en adéquation avec les objectifs du projet ?